

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE
LA TELEVISION NUMERIQUE
DE TERRE (TNT) ET
PERSPECTIVES AU BURKINA».**

Présentation :

Dr Philippe Z. KAHOUN

**Directeur Technique de la Société
Burkinabé de Télédiffusion (SBT)**

Tel. : + 226 70 20 59 50

**Email : philippe.kahoun@sbt.bf
philippe_kahoun@yahoo.fr**

PLAN DE LA COMMUNICATION

- INTRODUCTION
- CONTEXTE DE L'AVENEMENT DE LA TNT
- PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA TNT
- ROLE DE LA SBT DANS LE NOUVEAU PAYSAGE AUDIOVISUEL NUMERIQUE
- ETAT DE DEPLOIEMENT DE LA TNT AU BURKINA
- PERSPECTIVES DE LA TNT AU BURKINA
- CONCLUSION

INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA SOCIETE BURKINABE DE TELEDIFFUSION (SBT)

I-Contexte de création de la SBT

La SBT est la Société Burkinabé de Télédiffusion qui a été créée par décret pris en conseil de ministres le 09 Juillet 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la Télévision Numérique de Terre (TNT) au Burkina Faso.

Elle est donc l'opérateur public en charge du déploiement, du transport du multiplexage et de la diffusion des programmes numériques de la radio et de la Télévision au Burkina.

II – LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA TNT

II-1 Définition de la TNT :

En « Français facile » : la TNT est une technologie récente de diffusion des séquences audiovisuelles numériques, appelées programmes de télévision, par des émetteurs télé numériques, installés au sol: D'où le qualificatif de télévision terrestre

II-2 Rappel du contexte général de l'avènement de la TNT

- L'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC) en ce XXI^e siècle a engendré une forte demande de fréquences pour les besoins de communications électroniques et cela dans un contexte de limitation de la ressource fréquentielle dans ce domaine.
- A cette demande, s'ajoute le besoin accru d'améliorer la qualité des images numériques qui évoluent de la définition standard SD, à la HD, puis maintenant à l'UHD.

➤ Fort de ces besoins, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a tenue du 15 mai au 16 juin 2006, une Conférence Régionale des Radiocommunications (CRR) en Suisse et qui s'est soldé par ce qui est convenu d'appeler accord de Genève (GE06), fixant les dates butoirs de migration de la Radiodiffusion analogique vers la Radiodiffusion numérique de Terre au plus tard le 17 Juin 2015 pour la bande VHF et au 17 juin 2020 pour la bande VHF Pour tous les pays membres, afin d'optimiser l'utilisation de la ressource fréquentielle

II-3 Principe de la TNT

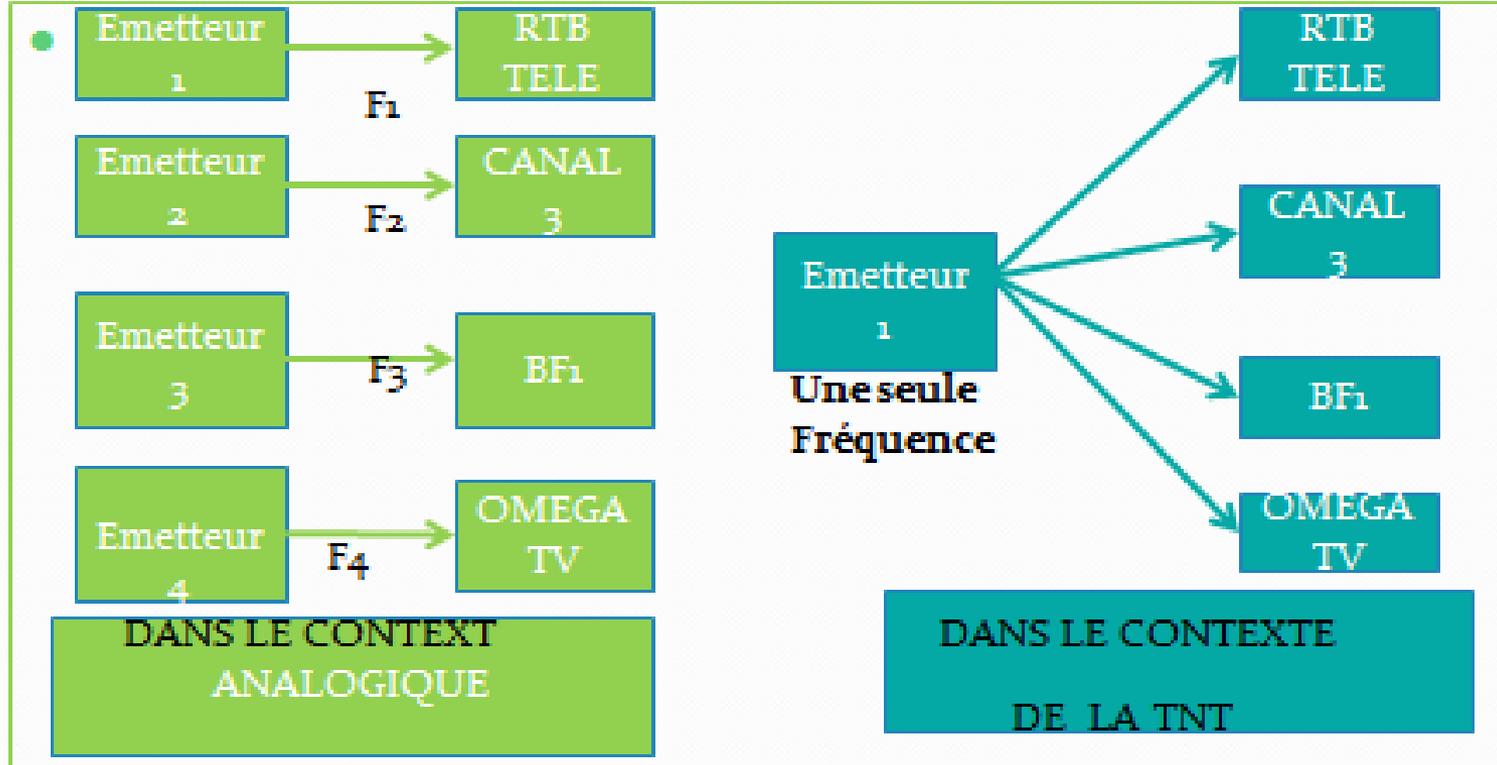
Son principe repose sur la compilation de plusieurs voire une vingtaine de programmes de télévision à diffuser par une seule fréquence dans un seul canal et sur un seul émetteur.

Par ce procédé de compilation des programmes, il est possible d'économiser le spectre radioélectrique, par opposition au principe de diffusion analogique terrestre qui pour chaque programme, utilise à lui seul une fréquence et un canal TV.

Outre l'économie du spectre, la TNT possède également d'autres avantages liés à la technologie qui offre une meilleure qualité d'images et de son, un choix varié de programmes ; elle offre également l'opportunité de services innovants tels par exemple la possibilité pour les téléspectateurs d'inter-agir avec les contenus diffusés et au-delà, d'avoir une certaine autonomie vis-à-vis de la programmation de ces contenus.

II-4 EXEMPLE ILLUSTRATIF DES PRINCIPES DE LA TNT ET DE LA TAT

EXEMPLE D'ILLUSTRATION DU PRINCIPE DE LA TNT



En d'autres termes, avec l'avènement de la TNT ; une innovation majeure s'est opérée dans le paysage audiovisuel : c'est notamment celle de la ***séparation des tâches*** : On a désormais d'un côté les éditeurs de services (production de programmes radio et télévision uniquement) et de l'autre côté, un opérateur technique de diffusion. Pour le Burkina, c'est la SBT qui a été créée pour accomplir cette tâche.

III- Rôle et attributions de la SBT dans le nouveau paysage audiovisuel numérique

La SBT a pour rôle dans le contexte de la TNT, de :

- Transporter Multiplexer et de diffuser en numérique les programmes de radio et de télévision ; en conséquence ces attributions se déclinent ainsi qu'il suit :
- Déployer, exploiter et maintenir les équipements et infrastructures du réseau de la TNT ;

- contribuer par ses travaux à l'optimisation de l'utilisation du spectre Hertzien ;
- contrôler et protéger la qualité de la réception des émissions radiophoniques et télévisuelles

IV- ETAT DE MISE EN OEUVRE DE LA TELEVISION NUMERIQUE DE TERRE (TNT) AU BURKINA

La mise en application de l'accord de Genève plus haut cité, s'est traduite au Burkina Faso par les actions qui ont conduit à la mise en place du cadre institutionnel, législatif et réglementaire, à la création d'un comité de pilotage et d'une commission technique nationale :

- **2010** : soit quatre ans après l'accord de Genève que c'est tenue la première rencontre officielle sur la TNT, organisée par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) (30 Mars 2010) pour parler de la TNT et de l'Etat des lieux des Télévisions analogiques au Burkina ;
- **2011** Une synergie d'actions CSC et ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste) ont permis la mise en place d'un cadre Institutionnel : Création du Comité de pilotage et commission technique nationale ;

➤ Mise en place du cadre réglementaire et législatif : nouveaux textes et lois sur l'audiovisuel et sur la TNT.

La synergie d'actions des organes précités a abouti en Juillet 2013, à la rédaction et à l'approbation du statut de l'opérateur national de diffusion en mode TNT et du décret portant création de cet opérateur qu'est la Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT).

Puis, 2014 a été le début de l'opérationnalisation des organes de la SBT, dont la fonctionnalité effective a eu lieu en 2015.

IV-1 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DEFINIS PAR LE BURKINA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TNT

IV-1-1 Objectif majeur:

- Relever le défi du passage de la télédiffusion analogique à la télédiffusion numérique de Terre pour respecter les engagements pris par l'Etat Burkinabé vis-à-vis de l'UIT.

IV-1-2 Objectifs spécifiques :

- Couvrir l'ensemble du territoire par la télévision numérique de terre (couverture télévisuelle analogique entamée depuis 1963, est jusque-là estimée à 56%) en faisant passer le nombre de stations de diffusion de 30 pour l'analogique à **35 stations numériques** après des simulations de couverture ;
- Assurer la souveraineté de l'Etat Burkinabé en matière de communication audiovisuelle, en le dotant d'une infrastructure nationale de communication, autonome fiable et pérenne.

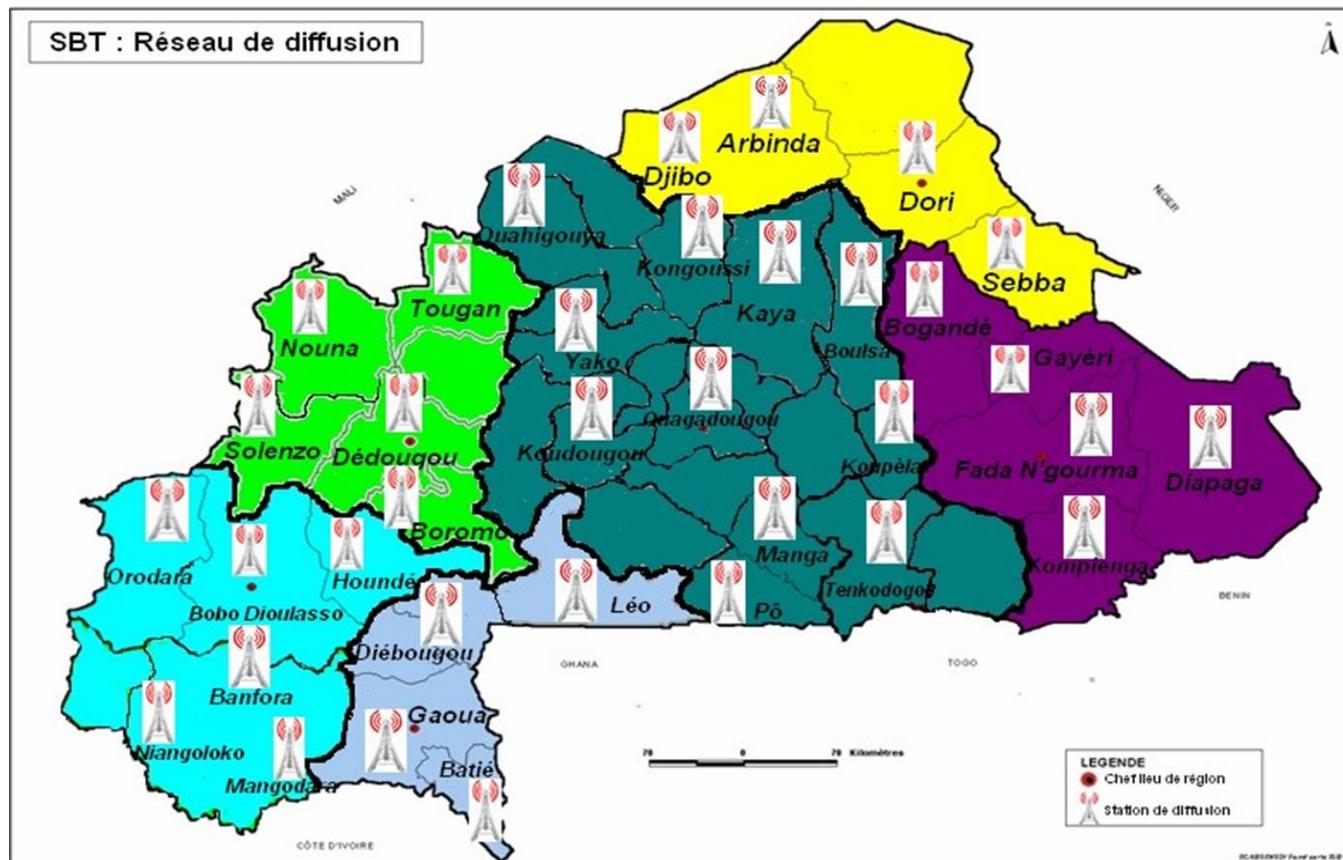
IV-1-2-3. DEMARCHE STRATEGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TNT AU BURKINA

- Rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offres, ouvert à l'international ;
- Option de Financement du projet de la TNT d'un montant global de 44 milliards de FCFA : Emprunt Bancaire auprès d'un pool de Banques domiciliées au Burkina, pour un montant de l'emprunt 22 milliards 500 millions destinés aux équipements du réseau ;

- Sélection d'un partenaire technique par voie d'appel d'offres pour la fourniture, la formation, l'installation et le test des équipements à installer: **Société BTESA**
- Sélection d'un partenaire Technique pour assister la SBT à contrôler la prestation du fournisseur pendant le déploiement du réseau: **TDF**
- Des conférences publiques et des campagnes de communications ont été menées en direction des acteurs de la TNT aussi qu'en direction des populations bénéficiaires et poursuivent encore.

V. ETAT DE DEPLOIEMENT DU RESEAU DE LA TNT AU BURKINA :

V-1- Présentation de la Carte du réseau de diffusion des 35 Stations identifiées



- A la date d'aujourd'hui, **30/35 Stations** de diffusion numérique sont déployées et fonctionnelles; soit un taux d'exécution de 95% et une couverture télévisuelle numérique estimée **96%** ;
- **05 autres** sont en cours d'installation dont les sites de **Batié, Arbinda et Solenzo** sont en **phase de finition** et eu égard l'impraticabilité de certaines voies menant sur les sites par ces temps de pluies, le planning prévoit la fin de l'année **2018** pour boucler l'installation de toutes les stations de diffusion.

VI. PERSPECTIVES DE LA TNT AU BURKINA

- A la date d'aujourd'hui, 17 Chaines de Télévisions nationales (locales) composent le premier multiplex diffusé gratuitement pour l'instant sur le territoire national et au-delà : (RTB-Télé, RTB-Service, Canal 3, BF1, Burkina Info, 3TV, Omega TV, Savane TV, LCA-TV, LTP, SMTV, TVZ-Africa, TV-Maria, Impact-TV, BETHEL-TV, CVK, Al-Houda TV) ;

- **La conception du réseau prévoit 05 Chaines régionales** dans chaque chef-lieu de région, pour une diffusion combinée : chaines nationales + Chaines régionales dans le même multiplex ; Mais pour l'heure, l'état des lieux des chaines régionales de télévisions se présente comme suit :
- Seulement deux chaines régionales sont disponibles sur Bobo (RTB2 et MTA TV), une seule à Gaoua (RTB2 sud-ouest) et une seule également à Kaya (Sanmatenga TV).

- La composition des multiplex régionaux est alors la suivante :
- Multiplex Régional Hauts-Bassins : 19 Chaines TV diffusées : 17 chaines nationales de Ouaga + 02 Chaines régionales : RTB2 Bobo et MTATV Bobo ;
 - Multiplex Régional Sud-Ouest : 18 Chaines TV diffusées : 17 chaines nationales de Ouaga + 01 Chaine régionale : RTB2 Gaoua.

➤ **SIMULCAST**

Depuis le 28 Décembre 2017, date de lancement officiel des travaux de la TNT, la diffusion simultanée analogique et numérique est en cours au Burkina soit bientôt un an. L'arrêt progressif des émetteurs analogiques interviendra en début d'année 2019 suivant un planning qui sera adopté par le comité de pilotage ; ce calendrier consacrera la libération effective des fréquences de la bande UHF encore exploitée par la Télévision Analogique de Terre au Burkina.

➤ **Coût de la redevance d'insertion et de diffusion dans le multiplex**

Des propositions d'évaluation des coûts de redevance pour l'insertion et la diffusion en mode TNT des programmes des éditeurs de service a fait l'objet d'étude confiée à un cabinet. Le comité de pilotage est entrain d'examiner les conclusions des travaux de cette étude, afin de faire des propositions réalistes à soumettre d'ici là en conseil des ministres.

D'ores et déjà, les coûts de la redevance de diffusion tendent vers des coûts modulaires et tenant compte des capacités des éditeurs à opter soit pour la diffusion régionale soit pour la diffusion nationale .

➤ **Perspectives de diffusion de contenus payants et mutualisation des infrastructures du réseau existant**

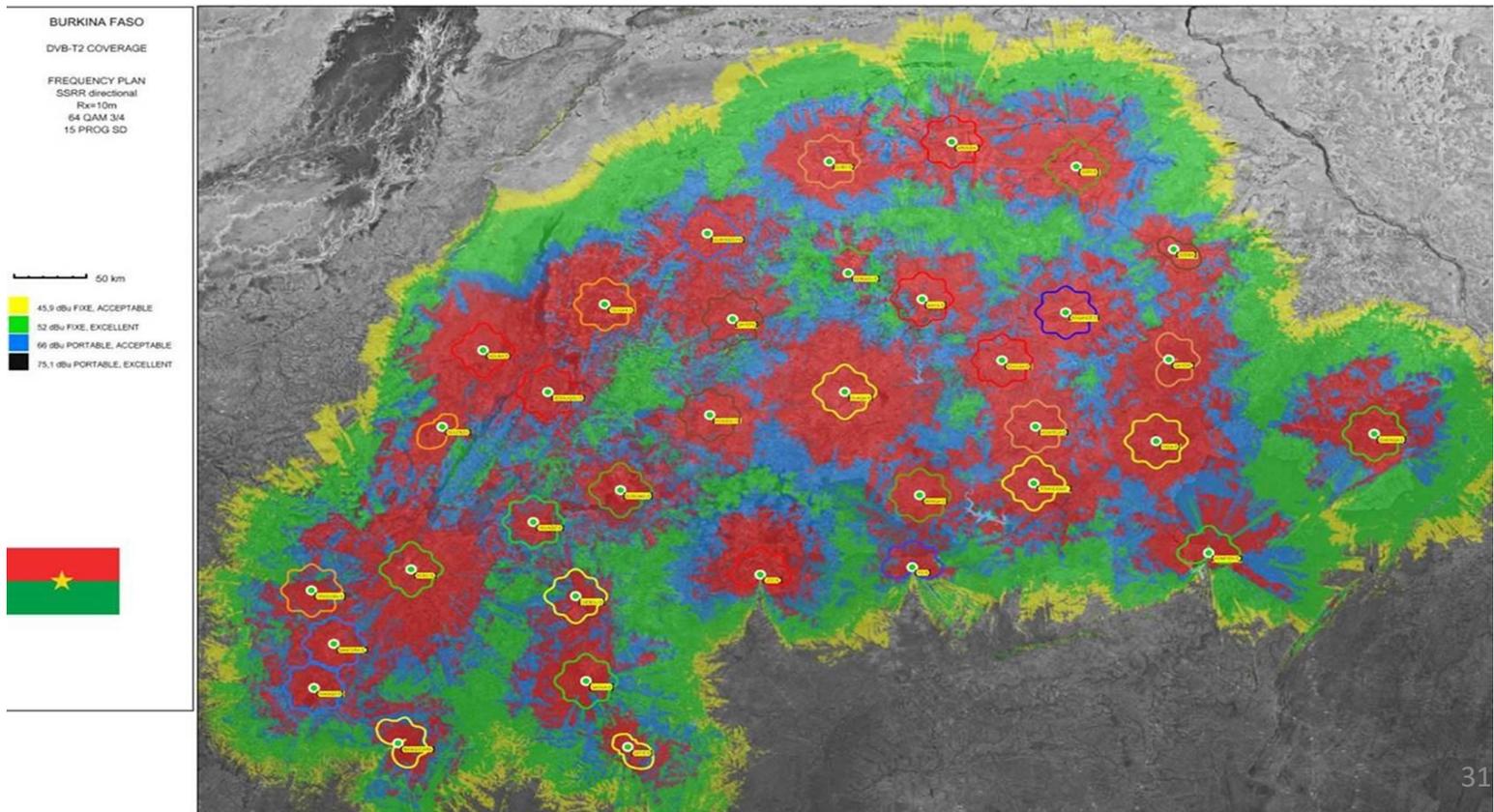
Compte tenu de la gratuité de réception des contenus des chaînes locales diffusées en TNT au Burkina, il est évident pour la SBT de projeter à termes la diffusion de contenus payants : ce qui va nécessiter l'ouverture d'autres multiplex à contenus payants.

- **INTEGRATION DES SERVICES INNOVANTS**

A terme, la SBT envisage l'exploitation des services à plus-values afin d'optimiser la technologie de certains équipements du réseau : Il s'agit entre autres des services inter-actifs tels les votes, les sondages le VOD, le monitoring publicitaire, l'archivage etc.

VI. SIMULATION DE COUVERTURE TELEVISUELLE NUMERIQUE.

- Aperçu de la carte de couverture télévisuelle en TNT



- Zones en rouge : niveau de champ reçu à 90 dB μ V/m: réception portable ;
- Zones en bleu : niveau de champ reçu à 70 dB μ V/m: niveau excellent, réception fixe ;
- Zones en vert : niveau de champ reçu à 54 dB μ V/m: niveau bon, réception fixe ;
- Zones en jaune ; niveau de champ reçu à 47 dB μ V/m: niveau passable, réception fixe.

VII. APERÇU EN IMAGES DES INSTALLATIONS ET DU CONTENU DU MULTIPLEX DIFFUSÉ



Le multiplex national en images

VIII-3. Mesures sociales de protection des consommateurs des produits audiovisuels numériques

- Prise de décret par le ministère du commerce interdisant l'importation et la commercialisation des téléviseurs non conformes à la norme de la TNT au Burkina Faso (Espace CEDA)
- Libéralisation d'importation et défiscalisation des décodeurs basiques TNT importés ;
- Prise de décret fixant le prix plafond des décodeurs à caractéristiques basiques à tout au plus 10.000 FCFA ;

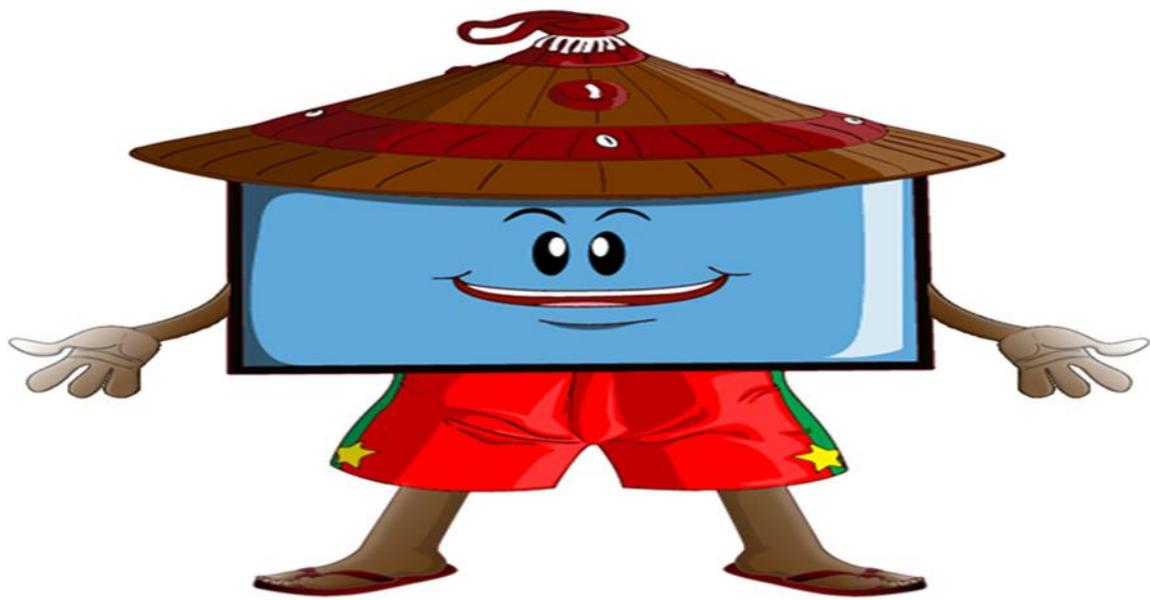
CONCLUSION

Si la date butoir du 17 juin 2015 n'a pu être respectée, l'on retiendra tout de même que le Burkina a respecté ses engagements auprès de l'UIT en relevant le défi de la migration de l'analogique vers le numérique, avec le lancement officiel de la TNT au Burkina, le 28 décembre 2017.

La TNT est donc aujourd'hui une réalité au Burkina avec un taux d'exécution estimé ce jour à 95 %.

La fin du déploiement des 35 stations de diffusion est attendue pour fin d'année 2018 et l'arrêt de la diffusion analogique, programmé à partir de début 2019.

La communication visant la sensibilisation des commerçants importateurs de matériel de réception télévisuel, les téléspectateurs des villes et des campagnes se poursuivra jusqu'à l'appropriation effective des nouveaux comportements de consommation des produits de la TNT par les usagers.





ENSEMBLE POUR LE NUMERIQUE

ET

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

FIN !